

Département
du Gers

Commune de Seissan



Ville de Seissan

PLAN LOCAL D'URBANISME

1^{ère} modification

4.2 - PARTIE GRAPHIQUE (EXTRAIT AU 5000°)

Zones	Prescriptions
UA : centre ancien	Emplacements réservés
UB : extensions urbaines	Espaces boisés classés
UX : zone d'activités	Zone inondable reportée à titre indicatif, se référer aux documents officiels
UX1 : zone d'activités soumise aux dispositions du risque inondation	Continuités écologiques à protéger au titre de l'article L 123 III §2 du code de l'urbanisme
UL : zone de tourisme, de sports et de loisirs	Zone humide potentielle ou effective (issue de l'inventaire départemental) soumises à l'article R 214-1 du code de l'environnement
1AU : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation (habitat)	Zone soumise à la protection des sites archéologiques
2AU : zone à urbaniser fermée à l'urbanisation (habitat)	Secteur où le changement de destination des commerces en RDC est interdit
1AUX : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation (activités)	Eléments de patrimoine protégés au titre de l'article L 123-1-5 III §2 du code de l'urbanisme
A : zone agricole	
Aag : bâtiments et exploitations agricoles	
Ah : constructions non agricoles existantes en zone A	
Ace : continuités écologiques liées au territoire agricole	
N : zone naturelle	
Nh : constructions existantes en zone N	
Na : sites archéologiques	
Np : site paysager exceptionnel	
Nce : continuités écologiques liées au milieu naturel	



1^{ERE} MODIFICATION :

Approuvée le :

Exécutoire le :

1^{ère} modification prescrite le 16 novembre 2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

1 / 5 000°

soletcité

- Atelier d'urbanisme et d'architecture -
Société coopérative et participative

23 route de Blagnac 31200 TOULOUSE

Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78

Courriel : contact@soletcite.com - Site internet : soletcite.com

4.2

